

COMMUNE D'ARCAÏ

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Mai 2025**

En l'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 22 Mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. NOÉ Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : Mmes et Mrs : NOÉ Alain, le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, adjoints au Maire, LALANDE Patricia, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, THIBAUT Delphine, conseillers municipaux.

Absents : Mrs ALLETRU Xavier et PROUX Emmanuel et Mme AMIRAULT Marion

Absent excusé : Néant

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme THIBAUT Delphine est désignée secrétaire de séance assistée de Mme PIMBERT Stéphanie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

ARRET DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2025

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2025-05-01

DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à une erreur de saisie administrative Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2025 ayant pour objet d'apporter des rectifications au 001 Excédent de fonctionnement

001 : -0.50 €

Opération 0045 : -0.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la décision modificative à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2025-05-02

BUDGET : PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Le décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 a supprimé la délibération d'autorisation, d'ajustement ou de reprise des provisions (*article R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales*).

Ainsi, depuis le 19 juillet 2022, le maire devient seul compétent pour gérer les provisions obligatoires : ouverture d'un contentieux contre la commune, procédure collective envers un organisme « lié financièrement » à la collectivité (garantie d'emprunt...) ou en présence d'impayés (recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers compromis malgré les diligences faites par le comptable public) et les facultatives.

Considérant qu'une provision doit être constituée par le Maire lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public ;

Considérant que la provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Commune à partir des éléments d'information communiqué par le comptable public ;

Considérant que conformément aux règles de droit commun, la Commune pratique le provisionnement par opération d'ordre semi-budgétaire, prenant la forme de l'émission d'un mandat au chapitre 681 et pour la reprise de provision afférente par l'émission d'un titre au chapitre 781 ;

Considérant qu'au regard des restes à recouvrer transmis par le Service de gestion comptable, les provisions sur l'exercice 2025 sur le budget principal sont estimées à 10 € pour le compte 4911 et à 10 € pour le compte 4961 ;

Considérant la provision déjà inscrite au bilan du budget principal, d'un montant de 138,62 €, pour couvrir la dépréciation du compte 491 et 11,96 € ;

Décide de :

reprendre la provision d'un montant de par un titre d'ordre mixte au compte 781 d'un montant de 138,62 € (compte 4911) et 11,96 € pour le compte 4961 ;

constituer une nouvelle provision d'un montant de 10 € par un mandat d'ordre mixte au compte 681 (4911) ;

constituer une nouvelle provision d'un montant de 10 € par un mandat d'ordre mixte au compte 681 (4961) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les nouvelles provisions semi-budgétaires à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

☆☆☆☆☆

Délibération n°2025-05-03

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un devis avec la société Pyro Concept pour le feu d'artifice du samedi 19 juillet 2025.

Ce devis s'élève à 3 855,00 euros HT.

Voici les différents thèmes proposés :

BOLLYWOOD – DANSES ENFLAMMÉES – PIANOS ÉTOILÉS – SYMPHANIE INCANDÉSCENTE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise des options ou non.

Option 1 : PLUS DE FINAL - renfort de bombes dans le bouquet final à 290.00 euros HT.

Option 2 : PLUS DE BRUIT - renfort de bruit dans le bouquet à 290.00 euros HT.

Option 3 : PLUS DE RYTHME - renfort de 4 tableaux spectaculaires à 360.00 euros HT.

Option 4 : PLUS DE WOW - ajout de 2 tableaux bluffants à 360.00 euros HT.

BOOST : 771.00 €uros HT

Il faut également ajouter les bâtons mousses lumineux multicolores 48 cm :
A l'unité 1.90 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le devis du feu d'artifice à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention avec :

- le thème « Danses Enflammées »
- Option 1 – plus de final
- 100 bâtons mousses lumineux multicolores

☆☆☆☆☆

Délibération n°2025-05-04

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des demandes de subventions pour l'année 2025.

ETAT DES SUBVENTIONS COMMUNALES
PROPOSITION ANNEE 2025

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire Budget 2024	Proposition 2025
A.C.C.A. Saint Hubert -Association de Chasse d'Arçay	200 €	300 €
A.D.M.R.	200 €	/
GYM'ARÇAY	200 €	300 €
TEAM 189 (Pratique de quad cross)		300 €
Association des Anciens Combattants d'Arçay	200 €	300 €
Association « Gardons la ligne »	200 €	300 €
Thai Bistro	200 €	300 €
O P'tit Plus		500 €
TOTAL	1 200 €	2 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les demandes de subvention à 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- ACCA : 300 €
- Association « Gardons la ligne » : 300 €
- O P'tit Plus : 500 € car il s'agit d'une nouvelle installation

☆☆☆☆☆

Délibération n°2025-05-05

DEVIS VOIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis concernant la voirie :

Entreprise	Devis	Travaux	Prix TTC
RTL	601/2025	Mise à disposition d'un PATA	13 200.00 €
Entreprise GOURMAUD	508	Curage de fossés rue du Poizoux, route de l'étang et route des containers à verre	3 374.00 €
Entreprise GOURMAUD	507	Réalisation d'un trottoir – 3 bis et 3 ter rue du Poizoux	26 172.00 €
Entreprise GOURMAUD	506	Remblaiement des trous en grave 0/10 bleu compacter sur le bord des routes de la commune	1 788.00 €
Entreprise GOURMAUD	505	Remblaiement des trous en enrober à froid compacter sur le bord des routes de la commune	984.00 €
Entreprise GOURMAUD	504	Empierrement du chemin de la maisonnette route de Chassigny au chemin de la Plaine	29 981.11 €
TOTAL			75 499.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les devis pour un montant de 75 499,11 € TTC à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2025-05-06

DEVIS SALLE DESIRÉ BARRÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis concernant la salle Désiré Barré :

Entreprise	Devis	Travaux	Prix TTC
Menuiserie PIPELIER	01917	Faux plafond en dalle suspendue	2 376.00 €
Art Pierre et Tradition	756	Réfection de la façade	5 078.48 €
TOTAL			7 454.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les devis pour un montant de 7 454,48 € TTC à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2025-05-07

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que des demandes de subvention au titre de la DETR, ACTIV 3 et Amendes de Police 2025 ont été sollicités pour le financement de la voirie et de la Salle Désiré Barré.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan d'investissement 2025

Opération 0052 VOIRIE	ENTREPRISE	HT	AMENDES DE POLICE 20 %	ACTIV 3 16 700 €	DETR 40 %	AUTOFIN
Entretien voirie	RTL	11 000.00 €		8 800.00 €		2 200.00 €
dev 504 -Chemin de la plaine	GOURMAUD	24 984.26 €	4 996.85 €	7 900.00 €		12 087.41 €
dev 505-Remblaie	GOURMAUD	820.00 €				820.00 €
dev 506-remblaie	GOURMAUD	1 490.00 €				1 490.00 €
dev 507- trottoir rue du Poizoux	GOURMAUD	21 810.00 €	4 362.00 €		8 724.00 €	8 724.00 €
dev 508-Curage des fossés	GOURMAUD	2 812.00 €				2812.00 €
dev 509-grilles	GOURMAUD	180.00 €	36.00 €			144.00 €
trottoir	FRED SERVICES	1 082.94 €	216.59 €		433.18 €	433.17 €
panneaux	SIGNAUX G	332.30 €	66.46 €			265.84 €
		64 511.50 €	9 677.90 €	16 700.00 €	9 157.18 €	28 976.42
Opération 0054 SALLE DESIRE BARRE	ENTREPRISE	HT		ACTIV 3	DETR 40 %	AUTOFIN 20%
Façade	ART PIERRE	4 616.80 €			1 846.72 €	2 770.08 €
FAUD PLAFOND	PIPELIER	1 980.00 €			792.00 €	1 188.00 €
		6 596.80 €	0.00 €	0.00 €	2 638.72 €	3 958.08 €

TOTAUX	71 108.30 €	9 677.90 €	16 700.00 €	11 795.90 €	32 934.50 €
---------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les demandes de subvention à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

☆☆☆☆☆

Délibération n°2025-05-08

DEVIS TROTTOIR RUE DU BOURG

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis concernant la rue du Bourg :

Entreprise	Devis	Travaux	Prix TTC
FRED SERVICES	482	Fourniture du béton pour le trottoir devant le 8 et le 8 bis rue du Bourg	1 299.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le devis pour un montant de 1 299,53 € TTC à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2025-05-09

MÉDAILLE « CROIX DU COMBATTANT »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail reçu par le Président de l'UAC d'Arçay, Mr PELLETIER concernant une reconnaissance pour les Anciens Combattants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la demande de reconnaissance pour les Anciens Combattants à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

★ ★ ★ ★ ★

INFORMATIONS DIVERSES

- Participation Centre de Loisirs à partir de Septembre possible : **Voir pour effectuer une communication sur les réseaux en septembre afin que les familles se manifestent.**

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h51

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance
THIBAUT Delphine

Fait à Arçay,
Le 2 Juin 2025

Le Maire,
Alain NOÉ,